

12
L'an mil sept cent quatre vingt trois le quatre octobre
a été inhumé sans le cimetière de cette paroisse le corps
de saint Antoine âgé de quatre mois fils de Joseph Salomé
et Catherine Martin son épouse ont assisté a son enterre-
ment Louis Bréa qui n'a signé pas,

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le cinq octobre
a été baptisé marianne née d'hier fille de pierre Basile
maire pelissier capitaine de milices et de marguerite dugast son
aune épouse le parain a été Jean François Regis pelissier et la
puls marianne marie anne pelissier lesquels ont signé de ce
jour requis suivant l'ordonnance, Basile pelissier
regis pelissier Marianne pelissier.

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le cinq octobre a été
baptisé Joseph gabriel né de ce jour fils de gabriel gerard
Joseph et de Josephite martel son épouse le parain a été Joseph
gabri joyel et la maraine marianne ritchot lesquels ont déclaré
gerard / savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt octobre
a été baptisé Jb. né de ce jour fils de Jb. Loubont
et de marie deprohen son épouse le parain a été
la Jb. deprohen et la maraine therese forcier lesquels
ont déclaré ne / savoir signer de ce requis suivant
l'ordonnance,

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt octobre
a été baptisé Genevieve née le fille d'acourant fille
de babil benoit et de magdelaine poldevin son épouse
le parain a été alexis benoit et la maraine Gene-
vieve antoine epierre lesquels ont déclaré ne / savoir
signer de ce requis, fr. christophe dugast ptre

13
L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt deux octobre
a été baptisé Genevieve née de ce jour fille de Jb. Loubont
et de marie Lavallée son épouse le parain a été Antoine
le noir et la maraine Josephite Loubont lesquels ont déclaré
ne / savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt huit octobre
après la publication de trois bans de promesse de mariage
faite au pres de messes de paroisse entre Jacques Boutin
dit François veuf de deffunte Josephite Cantara de cette
paroisse d'une part et de marianne le tendre fille de pierre
le tendre et de magdelaine thomas sa mere et mere aussi de
cette paroisse d'autre part sans qu'on ait de couvert aucun
empêchement au dit mariage je curé missionnaire soussigné
après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage leur
ait donné la benediction nuptial avec les ceremonies prescri-
tes par la Ste eglise ntre mere en présence de la part de l'epouse
de pierre forcier témoin et de la part de l'epouse de pierre
le tendre son pere et de Louis pepin témoin et de plu-
sieurs autres parents et amis les uns ont signé les autres
ont déclaré ne / savoir signer de ce requis suivant
l'ordonnance

Pierre forcier

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt trois le premier
novembre a été baptisé Toussaint né d'hier fils de
michel Gageon et de marie petit son épouse le
parain a été michel petit et la maraine marie
Loubont lesquels ont déclaré ne / savoir signer
de ce requis suivant l'ordonnance,

fr. christophe dugast ptre